

Cours d'audit

Plan

INTRODUCTION

Chapitre préliminaire : Emergence de l'audit

Chapitre 1 : Les différents types d'audit

Section 1 : Notion d'audit :

I- Audit comptable et financier :

II- Audit interne :

III- Audit opérationnel :

IV- contrôle de gestion

Section 2 : Vers une typologie d'audit :

I- Classement selon les statuts des auditeurs :

1) Audit légal :

2) Audit contractuel :

II- Classement selon la nature de l'Audit :

1) Audit externe :

2) L'audit interne :

III- Classement par objectif :

1) L'audit de conformité :

2) L'audit d'efficacité :

Section 3 : Relation entre les différents domaines d'audit :

Section 4 : Autres domaines d'audit :

Chapitre 2 : Démarche de l'Audit Comptable et Financier

Section 1 : Prise de connaissance générale de l'E/se :

I- Les travaux préliminaires :

II- Les 1^{ers} contacts :

Section 2 : Evaluation du Contrôle Interne :

I- La saisie des procédures :

II- Les tests de conformité :

III- Evaluation préliminaires du Contrôle Interne :

IV- Les tests de permanent :

V- Evaluation définitive du Contrôle Interne :

Section 3 : Examen des comptes et des états de synthèses :

I- Les tests de validation :

II- Les tests de cohérence :

III- L'achèvement de l'audit :

Chapitre 3 : le Commissaire Aux Comptes

I- La certification des comptes :

II- La vérification :

III- La mission ponctuelle :

INTRODUCTION :

RÔLE DE L'AUDIT

- **Instrument d'intégrité financière**
 - **Demande croissante d'informations fiables et objectives sur les programmes publics**
- **Améliore le fonctionnement du secteur public**
 - **Encourage le respect des règles et règlements pertinents**
 - **Rehausse la qualité des rapports financiers**
 - **Un rapport d'audit défavorable a un effet dissuasif**
 - **Boucle la boucle: Préparation-Exécution-Audit**

De la prévention du fraude en passant par la détection des erreurs comptables jusqu'au analyse actuelle sur l'efficacité et l'efficience, la notion d'**audit** a considérablement évoluée.

Cependant une définition précise du mot « audit » s'impose le verbe « auditer » qui viens du latin « audire » signifie bien écouter, du même le verbe en anglais peut être traduit par examiner. En se referant à l'histoire, l'audit trouva ses origines dans l'empire romain. _

En effet à cette époque, les gouvernements romains avaient pris l'habitude de designer des « questeurs » pour contrôler la comptabilité de l'Etat, ces questeurs deviennent rendre compte verbalement devant une assemblée d'auditeur.

D'autres civilisations prirent l'exemple sur celui de l'empire romain, c'est le cas notamment de la France, l'Angleterre, les Etats Unis, etc. Ainsi l'évolution historique de l'audit est marquée par plusieurs étapes :

→ Pointage détaillé :

L'auditeur lorsqu'il est accepté au sein de l'entité tant à comparer toutes les écritures dans les livres des comptes avec les documents des sources, il effectue donc un pointage des écritures (période allant du 1927 jusqu'au 1936).

→ Contrôle analytique :

Avec l'augmentation du volume des écritures à pointer, l'auditeur fut contraint de chercher des indices qui pouvait l'aider à orienter son travail sur l'étude approfondi de certains aspects de compte par le billet de comparaison entre année, c'est ce qu'on appelle le contrôle analytique (tel que l'utilisation de certains instruments de la gestion financière par exemple les ratios).

→ L'approche systémique :

Elle se base sur l'analyse et l'évaluation du contrôle interne pour l'orientation de l'audit.

→ L'ère de l'audit : (audelà des années 60)

L'informatique grâce à son développement croissant a permis au chef d'E/se de s'assurer du bon fonctionnement et de l'efficacité du contrôle intégré.

→ L'approche par les risques :

Elle consiste à optimiser les contrôles et à minimiser les risques d'erreurs dans l'appréciation des comptes, cet approche tient compte également des risques qui entourent l'E/se dans ses activités spécifiques.

De ce fait, l'**Audit** peut être défini comme l'examen critique en vue de formuler une opinion sur le fonctionnement de l'E/se.

L'audit comptable et financier consiste à examiner et à étudier les Etats de synthèses et à vérifier l'exactitude des informations qui contiennent ces étapes et ce pour procéder à leur certification : L'audit comptable et financier se porte garant vis à vis des actionnaires et des tiers figurant dans les états de synthèse.

Selon M.Bouquin : L'audit est l'activité qui applique en toute indépendance des procédures cohérentes et des normes d'examen en vue d'évaluer l'adéquation vécue, la pertinence, la sécurité et le fonctionnement de tout ou partie des actions menés dans une organisation par référence à des normes.

Chapitre préliminaire : Emergence de l'audit

En tant qu'organisation poursuivant des objectifs, dans un environnement économique, l'E/se est le lieu de rencontre de toute une série d'intervenants intéressés par sa performance, il s'agit notamment des dirigeants, des actionnaires et des tiers (banque, Etat, personnel,...).

Comme les débats actuels sur la notion de gouvernement d'E/se le soulignent particulièrement, les intérêts des intervenants s'ils sont dans une large mesure convergents sont également divergents. D'un point de vue théorique la différence de position entre les différents intervenants peut s'analyser en tant que relation d'agence.

Définition : une relation d'agence c'est un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (appelé principale) engage une autre personne (appelé agent) pour accomplir une action en son nom ce qui implique la délégation à l'agent d'un certain pouvoir décisionnel.

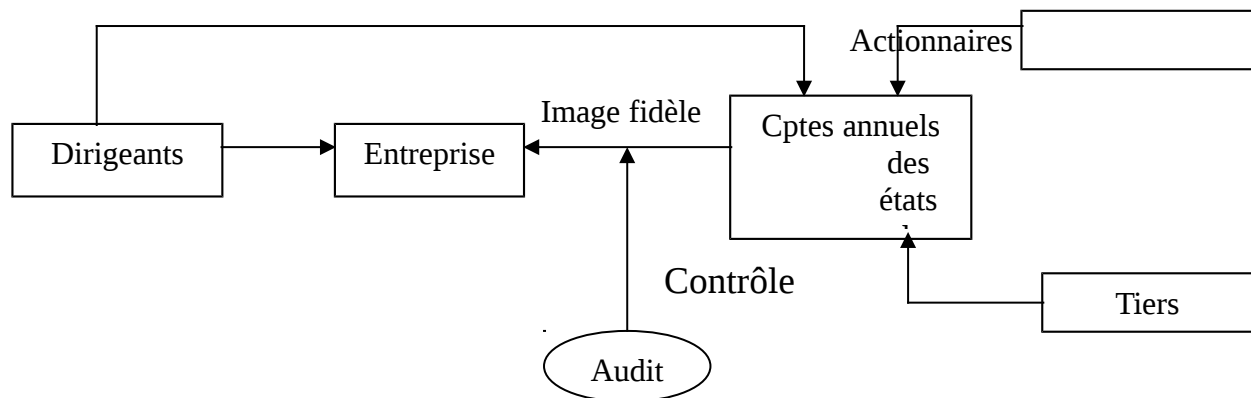
D'une certaine manière, la notion de relation d'agence pourrait recouvrir pratiquement toute relation contractuelle entre individu ou organisation, cependant ce contrat se caractérise par l'hypothèse de l'information imparfaite entre les différents intervenants surtout entre les dirigeants et les actionnaires.

De ce fait, on note la présence « d'une asymétrie d'information » entre la principale et l'agent, ce dernier en sait normalement davantage que la principale sur l'activité.

Par conséquent, le rôle de l'auditeur comptable ou financier consiste à lever cette asymétrie d'information et à supporter garant vis à vis des actionnaires quant à la fiabilité et à l'exactitude des informations.

L'audit financier s'inscrit donc dans la relation d'agence autour de l'E/se en tant que processus de contrôle établi par l'E/se pour lever l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les autres intervenants.

Le rôle de l'audit financier dans la relation d'agence



Chapitre 1 : Les différents types d'audit

Introduction :

L'audit est un domaine en plein expansion mais c'est un concept qui reste flou pour l'entrepreneur et les chefs d'E/ses, depuis quelques années on assiste au développement croissants des audits en tant que pratique courante au sein des E/ses surtout celle les plu structurés (les filiales des sociétés multinationales, les organismes et les offices publiques).

Section 1 : Notion d'audit :

L'E/se poursuit un certain nombre d'objectif qui repose sur l'existence du processus et de dispositif qui vise à orienter les actions de toutes personnes intervenant au sein de l'E/se.

La réalisation de ces objectifs intéresse non seulement ceux qui interviennent directement dans la gestion de l'E/se mais également ceux qui d'une manière ou d'une autre contribuent à son financement ou son intéressé par ses performances. L'E/se est ainsi amené à produire un certain nombre d'information et ce dans le cadre de la préparation des états de synthèses. Comme in ne sert à rien de disposer d'information dont la qualité est douteuses, on ne peut dissocier l'obligation de produire des informations de la nécessité de les contrôler.

L'audit est donc un examen critique qui permet de vérifier les informations fournies par l'E/se.

Dans un environnement changeant, l'auditeur peut jouer un rôle dépassant largement celui des contrôleurs. Cependant à l'audit correspond un besoin de contrôle que l'on peut difficilement dissocier de l'activité de l'E/se.

D'une manière générale, on distingue trois type d'audit :

- ❖ Audit comptable et financier
- ❖ Audit interne
- ❖ Audit opérationnel

I- Audit financier :

Il intéresse les actions ayant une incidence sur la sauvegarde du patrimoine, la saisie et le traitement comptable et l'information financière publiée par l'E/se.

C'est l'examen critique des informations comptables, effectué par un expert indépendant (externe à l'E/se) en vue d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers : il s'identifie donc au contrôle externe des comptes.

II- Audit interne :

Le contrôle interne est le processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir l'assurance raisonnable quant aux objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des opérations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'objectif principal du contrôle interne est d'analyser, de surveiller, de détecter et de prévenir les risques auxquels les entreprises sont confrontées

Son rôle de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, qui s'exerce dans le cadre de normes particulièrement exigeantes, contribue grandement à créer de la valeur ajoutée.

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

III- Audit opérationnel :

Si l'audit interne est défini comme la révision périodique des instruments dont dispose une direction pour gérer une E/se, l'audit opérationnel s'intéresse à un domaine plus large, il a pour objectif d'évaluer les différents processus constituant l'activité de l'E/se, appelé audit des opérations, ce type d'audit peut être mené par une personne indépendante pour garantir une meilleure objectivité en terme d'évaluation du fonctionnement interne

Exemple : un acheteur d'une société qui voudrait avoir plus d'informations (en plus des informations financières sur les états de synthèses : objet de l'audit comptable et financier) à caractère opérationnel permettant de formuler une opinion sur la qualité du fonctionnement interne et de l'organisation de l'E/se dans sa globalité.

IV- Contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion a pour mission essentielle de communiquer à la direction générale les informations nécessaires et suffisantes pour assurer la prise de décision et la maîtrise de la gestion. C'est l'une des composantes essentielles du système de contrôle interne.

Section 2 : Vers une typologie d'audit :

Les trois types d'audit évoqués jusqu'à maintenant peuvent s'inscrire dans le cadre de la construction d'une typologie (une sorte de classification) d'audit.
Ainsi plusieurs critères peuvent être retenus pour classer les différents types d'audit tel que :

II- Classement selon la nature de l'Audit :

Ce classement débouchera sur la distinction de 2 types d'audit : Audit externe et Audit interne.

1) Audit externe :

L'audit externe peut être défini comme étant une fonction indépendante de l'E/se dont l'objectif est d'examiner les états de synthèses en vue de formuler une opinion sur la régularité et la sincérité du compte annuel, son rapport est généralement destiné au tiers, de ce fait l'audit financier et comptable est un audit externe.

2) L'audit interne :

L'audit interne est généralement mené par une personne faisant partie du personnel de la société et a pour objectif de formuler un jugement sur le fonctionnement interne de l'E/se.

Section 3 : Relation entre les différents domaines d'audit :

En se basant sur les différents critères du domaines d'audit ; on peut distinguer trois types d'audit : Audit **comptable et financier**, Audit **interne**, Audit **opérationnel** et pour déterminer les relations qui existent entre eux, on utilise deux critères :

- La position de l'auditeur par rapport à l'E/se auditée c a d l'auditeur doit appartenir au personnel de l'E/se ou doit être de l'extérieur.
- L'objectif recherché par l'auditeur.

Ces deux critères sont liés, les objectifs de l'auditeur détermine souvent le champ de travail de chaque type auditeur.

C'est la raison pour laquelle on peut faire facilement la distinction entre les 3 types d'audit et ce en se basant sur deux critères.

Chapitre 2: Démarche de l'Audit Comptable et Financier

Cette mission consiste à respecter une démarche scientifique prenant souvent la forme...

En effet, un tel découpage et d'ordre générale puisque certaines activités ne peuvent le refléter tel que les banques et les assurances.

Cette démarche est souvent décomposée en 3 grandes phases :

- Prise de connaissance générale de l'E/se : Cette étape consiste à recueillir toutes les informations sur l'E/se à auditer
- Evaluation du contrôle interne : Elle permet de recenser toutes les procédures qui conduisent aux travaux de comptabilisation pour en acquérir une connaissance précise
- Examen des comptes: L'auditeur recherche l'impact des forces et faiblesses sur la régularité et la sincérité des comptes.

Les points forts du système justifieront l'allègement des programmes d'interventions et inversement les points faibles le conduisant à les compléter.

III- L'achèvement de l'audit :

Arrivé à ce stade de l'audit, il reste à l'auditeur de faire la synthèse et les critiques de l'ensemble de ces travaux.

L'achèvement de l'audit comprend :

- La revue des options comptables prévues par l'E/se
- L'examen de la présentation de l'information complémentaire.
- L'émission de l'opinion sur laquelle prend fin la démarche de l'auditeur.

Chapitre 3 : Le Commissaire Aux Comptes

L'intervention du CAC est obligatoire surtout dans le cadre des sociétés de capitaux et d'autre forme des sociétés répondant à des conditions particulières (Chiffre d'Affaires supérieur à 50 million DH), ainsi la société peut nommer 1 ou plusieurs CAC. De même, le CAC sera chargé d'une mission de contrôle, surveillance et surtout de la certification des comptes.

La mission d'un CAC :

Le CAC a généralement une mission générale et permanente et des missions ponctuelles (particuliers).

I- La certification des comptes :

La mission de certification dictée par la loi c'est une mission d'ACF, cette mission implique, en effet, la mise en œuvre de la démarche d'audit financier pour constituer une opinion motivée et indépendante sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle que donne les états de synthèses. Ce jugement est obtenu par un ensemble d'information et de moyen de contrôle jugé nécessaire et suffisant permettant de s'assurer de la qualité et la réalité des informations traitées (cela entraîne la mission de base du CAC et désormais une mission d'ACF).

II- La vérification :

Elle comprend :

- la vérification de la sincérité et de la concordance avec les états de synthèses des informations fournies par les dirigeants de l'E/se.

- Le contrôle permanent du respect de légalité entre les actionnaires (actionnaire minoritaire et majoritaire).

III- La mission ponctuelle :

Elle est qualifiée d'une mission permanente en appliquant les dispositions légales, ainsi le CAC intervient dans les situations suivantes :

- Le Commissaire Aux Apports dans le cas d'un apport en nature pour décrire chacun des apports et avantages particuliers et formuler enfin une évaluation monétaire.
- Le commissariat à la transformation en Société Anonyme en une autre forme de société répondant à des conditions spécifiques, le CAC aura pour tâches de valoriser les éléments de l'Actif et Passif de l'E/se qui fera l'objet de la transformation.

Points communs entre la mission d'un CAC et d'un AFC:

Le CAC se base sur la même démarche et sur les mêmes étapes d'un ACF, à savoir :

- Phase de prise de connaissance.

- **Phase d'évaluation de contrôle interne :** au cours de cette phase, le CAC essaye de constituer un jugement sur la pertinence du dispositif du contrôle interne tel que :

- la vérification de la tenue régulière du support comptable (journal générale, livre de paie, journal auxiliaire,...).
- l'examen de la qualité de l'organisation comptable.
- le contrôle de la concordance arithmétique des comptes en rapprochant la balance générale des balances auxiliaires, des comptes de grand livre,...
- la vérification de non compensation des comptes entre les éléments de débit et de crédit.
- La vérification de la bonne présentation des comptes en analysant la justification correcte des principaux soldes comptables.

- Phase d'examen des comptes et états financiers :

A l'issue de cette phase, le CAC doit établir un rapport d'audit sur la situation de l'E/se, sur le bilan et les comptes présentées par les administrateurs (dirigeants). La préparation de ce rapport est obligatoire pour la tenue de l'AGO.